

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2025-005-IEM EEAP
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en I.E.M (Institut d'éducation motrice) Enseignant en UEEP (unité externalisée pour enfants polyhandicapés) Enseignant spécialisé SESSAD-EEAP
	PLACE DU POSTE	<p>Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institut d'éducation motrice (IEM) de Saint-Thys, Marseille 13010 (0130962A) - UEEP école implantée à l'école primaire Sainte Marthe Audisio, Marseille 13014 (0134168K). - SESSAD-EEAP Les Calanques (0133727F) - SESSAD - EEAP Côte Bleue - Marseille 13009 (0133910E)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Les IEM ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant d'un handicap moteur (essentiellement infirmité motrice cérébrale) avec ou sans troubles associés, les EEAP accueillent des enfants et adolescents polyhandicapés.</p> <p>Les personnes polyhandicapées « <i>présentent un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique</i> ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves de l'IEM Saint-Thys sont majoritairement scolarisés par petits groupes au sein de l'unité d'enseignement. Si les enseignements sont en conformité avec les programmes, les retards dans les apprentissages peuvent être importants. Un partenariat avec des établissements de référence permet des temps de scolarisation en milieu ordinaire pour certains enfants ou adolescents en fonction de leur projet personnalisé de scolarisation et de leur projet personnalisé d'accompagnement. - L'UEEP est un dispositif médico-social accueillant les élèves à l'école. Elle a pour objectif de répondre à des besoins d'élèves connaissant des situations très diverses, pouvant être scolarisés, en nombre restreint, sur des séquences régulières et dont la temporalité est adaptée aux besoins de chaque jeune. - Le SESSAD- EEAP intervient au plus près du milieu de vie des enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe la socialisation et/ou l'accès aux apprentissages. Leur prise en charge, selon la nature des besoins du public accueilli, s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités éducatives et pédagogiques.
	FONCTIONS	<p>Quelle que soit la nature du poste, l'enseignant exerce sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et l'autorité pédagogique de l'IEN ASH.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'IEM, l'enseignant intervient dans le cadre du projet de l'unité d'enseignement piloté par la coordonnatrice pédagogique. - Pour l'UEEP, l'enseignant assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité. - Pour le SESSAD-EEAP, après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet avec l'équipe pluridisciplinaire, dont il est membre à part entière. Il construit et coordonne les projets des élèves avec les enseignants de la classe d'origine.

	MISSIONS	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de la structure (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, etc.) et participe aux réunions institutionnelles de synthèse, de fonctionnement ou de formation, - construit et coordonne les projets des élèves, au sein de l'unité d'enseignement ou avec les classes de référence, - assure une mission d'enseignement auprès des élèves au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves, - formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés, - le cas échéant, accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat - Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants à besoins éducatifs particuliers, - Mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées, - Mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES ET EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACT	<p>IEN ASH responsable du dossier :</p> <p>Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr – 04.88.49.10.81</p>